



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Développement: développement social,
y compris les questions relatives
à la situation sociale dans le monde,
aux jeunes, aux personnes âgées,
aux handicapés et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2011
Questions sociales et questions
relatives aux droits de l'homme

Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : coordination et collaboration des organismes des Nations Unies pour leurs activités concernant les jeunes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 47/1 de la Commission du développement social. Il énonce les mécanismes de coordination et de collaboration des entités compétentes des Nations Unies pour leurs activités visant les jeunes. Ce rapport fait ressortir des exemples de collaboration efficace des organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs activités visant les jeunes aux niveaux mondial, régional et national, et il examine les mesures susceptibles de renforcer la coordination entre les organismes compétents des Nations Unies.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 47/1¹, la Commission du développement social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa quarante-neuvième session, un rapport détaillé sur la coordination et la collaboration des entités compétentes des Nations Unies pour leurs activités visant les jeunes.

2. En réponse à cette demande, le présent rapport constitue en soi un exemple de collaboration interinstitutions. S'appuyant sur des contributions fournies par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, il met en lumière des exemples choisis de collaboration efficace sur les questions relatives à la jeunesse aux niveaux mondial, régional et national, et il examine brièvement les mesures susceptibles de renforcer la coordination entre les organismes compétents des Nations Unies. Bien que le cadre de ce rapport ne permette pas de dresser une liste complète des activités interinstitutions, en particulier au niveau des pays, les exemples choisis mettent l'accent sur l'éventail des activités en cours et dégagent les facteurs conduisant à une collaboration efficace.

3. Le début de la section suivante présente une vue d'ensemble des exemples notables de coordination et de collaboration en vigueur au sein du système des Nations Unies au niveau mondial, à commencer par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Elle met aussi en exergue les cas de réussite en matière de collaboration interorganisations institutionnalisées, parallèlement à d'autres formes de collaboration entre les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires concernés. La troisième section rend compte de la coordination et de la collaboration au niveau régional et fournit des indications sur les activités entreprises au niveau des pays. Des mesures sont recommandées dans la dernière partie du rapport.

II. Coordination et collaboration au niveau mondial

A. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes

4. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes est le principal mécanisme de coopération, au sein du système des Nations Unies, sur les questions relatives à l'épanouissement des jeunes. Il est constitué des organismes des Nations Unies dont l'activité concerne les jeunes. Son mandat officiel, qui a été établi et adopté début 2010 lors d'une réunion de 17 entités œuvrant dans le domaine de la jeunesse, définit la finalité et les objectifs du Réseau, son mode opératoire et les paramètres de sa composition.

5. Le Réseau a pour but de rendre plus efficace l'action des Nations Unies dans le domaine de l'épanouissement des jeunes aux niveaux mondial, régional et national. La réalisation de cet objectif dépend d'un renforcement de la collaboration et des échanges entre toutes les entités compétentes des Nations Unies, dont il convient

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 6* (E//2009/26-E/CN.5/2009/9), chap. I, sect. D.

parallèlement de respecter les forces individuelles, les méthodes qui leur sont propres et les mandats, et de les exploiter.

6. Le Réseau contribue également à améliorer la compréhension et la visibilité des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'épanouissement des jeunes par le biais de ses actions de sensibilisation conjointes. Par ailleurs, il facilite et appuie la participation des jeunes au sein du système par le biais de ses programmes et de ses initiatives, à tous les niveaux.

7. Le Réseau a à sa tête deux coprésidents. La coprésidence permanente revient au Programme des Nations Unies pour la jeunesse, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. La seconde coprésidence, choisie parmi les membres, est renouvelée chaque année. Elle a été confiée à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'année comprise entre mars 2010 et février 2011.

8. Le Réseau organise régulièrement des réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les autres lieux d'affectation y étant associés par téléconférence. Les représentants des divers organismes se réunissent une fois par an et se rencontrent également, chaque fois que les circonstances le permettent, dans le cadre d'une autre réunion portant sur les questions relatives aux jeunes. Les experts et les organisations, particulièrement les organisations et réseaux de jeunes, ou axés sur les jeunes, dont les connaissances sont de nature à contribuer aux activités du Réseau, peuvent être invités à ses réunions par les coprésidences, après consultation des autres membres.

9. Début 2010, Le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement de la jeunesse a mis au point le cadre des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, qui doit guider l'action collective à mener au long de cette année des jeunes, pour laquelle les organismes des Nations Unies ont retenu trois domaines clefs : a) accroissement de l'engagement et de l'investissement au profit des jeunes; b) augmentation de la participation des jeunes et des partenariats de jeunes; et c) amélioration de la compréhension interculturelle entre les jeunes. En outre, les membres du Réseau ont créé une série de fiches d'information sur les grandes questions d'intérêt pour la jeunesse en vue de l'Année internationale².

10. Le Réseau interinstitutions a par ailleurs organisé le lancement mondial de l'Année internationale le 12 août 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La cérémonie a salué la contribution des jeunes au développement et à la paix. À cette occasion, les responsables de 28 entités du Réseau ont publié un communiqué commun soulignant leur volonté de travailler ensemble pour s'attaquer aux problèmes multiples auxquels sont confrontés les jeunes. En plus de la manifestation mondiale, plusieurs entités ont organisé des activités de lancement conjointement avec les centres régionaux d'information des Nations Unies dans leurs lieux d'affectation respectifs.

11. Au cours de la période qui a précédé la Conférence mondiale pour la jeunesse dont l'Assemblée générale a voulu faire le point culminant de l'Année, le Réseau interinstitutions organise au Siège de l'Organisation des Nations Unies une série de

² <http://social.un.org/youthyear/launch.html#fact>.

séances d'information sur les grandes questions en rapport avec le thème de l'Année.

12. Plusieurs activités futures menées en commun sont également prévues pour le Réseau, y compris un rapport sur l'engagement civique des jeunes, un mécanisme de suivi conjoint des principales manifestations de jeunes, une base de données mondiale sur les politiques nationales concernant les jeunes, ainsi que le recensement et l'élaboration d'indicateurs pertinents concernant les jeunes.

13. D'autres propositions de collaboration future portent sur un plus grand partage interrégional des données ainsi que sur l'échange des bonnes pratiques et des expériences pertinentes dans le domaine de l'épanouissement des jeunes. S'y ajoutent une plus grande coopération technique avec les États ainsi que la recherche dans des domaines tels que les sous-cultures émergentes chez les jeunes, l'évolution de la participation politique des jeunes générations et les nouveaux modèles d'inclusion et de communication.

14. En appui des activités du Réseau interinstitutions, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a créé, en septembre 2010, un groupe de travail au sein de son module de développement social, en vue de mettre au point des initiatives de recherche communes sur l'épanouissement des jeunes³. Les tâches suivantes ont été confiées au groupe de travail : a) la mise en route d'un inventaire des travaux de recherche, des programmes et des activités axés sur la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies; b) la conception d'une stratégie à long terme sur l'épanouissement des jeunes; et c) l'élaboration de directives sur les moyens de mobiliser les jeunes.

B. Autres formes de collaboration interorganisations institutionnalisées

15. Dans certains cas, la collaboration interorganisations en ce qui concerne les activités visant les jeunes a été institutionnalisée dans le cadre de structures particulières à long terme servant de secrétariats officiels pour faciliter une telle collaboration. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Réseau pour l'emploi des jeunes constituent deux exemples de ce type de collaboration.

ONUSIDA

16. Donner la possibilité aux jeunes de se protéger contre le VIH est une priorité pour ONUSIDA, qui s'efforce de réduire de 30 % les nouveaux cas d'infection chez les jeunes (de 15 à 24 ans) d'ici à 2015, grâce à la mise à disposition d'informations complètes, de compétences, de services et de produits en matière de santé sexuelle et procréative, le tout dans un environnement sûr et réconfortant spécialement adapté au pays concerné et au contexte épidémique. À cette fin, ONUSIDA vise à développer les connaissances générales des jeunes sur le VIH, l'emploi des préservatifs ainsi que le recours aux services de dépistage du virus et de conseil. À l'intérieur du cadre de collaboration global d'ONUSIDA, plusieurs équipes

³ Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales vise à promouvoir la cohérence et la mise en œuvre de stratégies communes par les organismes des Nations Unies qui mènent à des activités normatives, analytiques et techniques dans le domaine économique et social.

spéciales interinstitutions telles que celles sur le VIH et les jeunes ou sur l'éducation œuvrent pour une collaboration interinstitutions élargie en ce qui concerne les questions relatives aux jeunes.

17. L'équipe spéciale interinstitutions sur le VIH et les jeunes a été créée en 2001 pour répondre de manière plus rapide et harmonisée, aux niveaux mondial, régional et national, au besoin de développer chez les jeunes l'utilisation des services de lutte contre le VIH. En font partie le secrétariat d'ONUSIDA et les organismes coparrainants, de même que des réseaux et associations de jeunes, des donateurs, la société civile et des institutions de recherche. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) la réunit en tant qu'organisme chef de file sur la question du VIH et des jeunes, comme il en a été convenu selon la répartition des tâches techniques d'ONUSIDA.

18. L'équipe spéciale sur l'éducation a été créée en 2002 pour favoriser, dans le secteur éducatif, des actions plus rapides et plus efficaces de lutte contre le VIH, et pour appuyer les actions menées aux niveaux mondial et national. En font partie les organismes coparrainants d'ONUSIDA, des organismes bilatéraux, des fondations privées et des partenaires de la société civile qui apportent un appui à la lutte contre le VIH dans le secteur de l'éducation. L'UNESCO la réunit en tant qu'organisme chef de file sur la question du VIH et des jeunes dans les établissements d'enseignement.

19. Au fil des années, nombreux sont les directives et les instruments produits par les équipes spéciales interinstitutions en vue d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH à l'intention des jeunes. L'équipe spéciale sur le VIH et les jeunes a récemment publié un document relatif à cette question, où figurent des informations détaillées sur la recherche en matière de bonnes pratiques dans la coordination et la programmation conjointe en vigueur. Cette recherche met en évidence la nécessité et les bienfaits de la coordination et de la programmation conjointe dans ce domaine au niveau des pays, à partir d'études de cas des bonnes pratiques⁴.

Le Réseau pour l'emploi des jeunes

20. Le Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) offre un autre exemple de mécanisme de coopération interorganisations institutionnalisée dans le domaine de la jeunesse. C'est un partenariat entre l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale, créé dans le prolongement du Sommet du Millénaire en vue de parvenir à des solutions nouvelles et durables au problème de l'emploi des jeunes. Le Réseau constitue une plate-forme d'action mondiale dont l'objectif est de faire de l'emploi des jeunes une priorité dans les programmes de développement, et de favoriser l'échange des connaissances sur les mesures et les programmes efficaces permettant d'améliorer les possibilités d'emploi offertes aux jeunes. L'accent y est mis sur les conseils en matière de politiques, les projets

⁴ Voir les rapports du FNUAP, d'ONUSIDA et du World Service Trust (2010) de la BBC sur les bonnes pratiques dans les programmes conjoints et la coordination continue des activités en ce qui concerne le VIH et les jeunes, concernant respectivement 15 programmes nominés (« Good Practice in Joint Programmes and Ongoing Coordination on HIV and Young People. 15 Nominated Programmes ») et trois programmes sélectionnés (« Good Practice in Joint Programmes and Ongoing Coordination on HIV and Young People. Three Selected Good Practice Programmes »).

pilotes innovants, le partage des connaissances et la formation de partenariats. Le YEN fait usage du savoir-faire et des ressources de ses principaux organismes partenaires. Il est géré par un secrétariat permanent hébergé dans les bureaux de l'OIT à Genève, Dakar et Dar es-Salaam.

21. Représentant l'une des initiatives centrales du YEN, le Réseau des pays chefs de file est composé de responsables politiques de 19 pays qui se sont engagés à faire de l'emploi des jeunes une priorité dans leurs programmes nationaux et ont accepté d'œuvrer à la réalisation d'objectifs fixés à cet égard. Parmi les autres grands acteurs, on relève le fonds « Pour les jeunes et par les jeunes », qui appuie financièrement les projets générateurs d'emplois lancés par des jeunes; les cliniques d'évaluation du YEN, qui fournissent un appui technique et financier aux décideurs et aux praticiens leur permettant de faire des évaluations rigoureuses des programmes et des politiques d'emploi des jeunes; et ce qu'on appelle le « Marketplace » (le marché), un espace en ligne réservé à l'emploi des jeunes où la jeunesse mondiale peut échanger ou proposer des idées innovantes, des bonnes pratiques, des compétences et des conseils.

C. Autres formes de collaboration interinstitutions au niveau mondial

22. Sont présentés ci-dessous quelques exemples des nombreuses équipes spéciales ou des nombreux groupes de travail interinstitutions qui œuvrent dans les domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes

23. En novembre 2007, l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes a été convoquée pour répondre au besoin d'un cadre clair de programmation interinstitutions spécialement conçu pour les adolescentes les plus marginalisées et les plus défavorisées. L'Équipe spéciale a pour objectif de soutenir l'action des organismes des Nations Unies qui veillent à ce que les programmes de coopération avec les États et la société civile fassent mieux connaître la situation de ces adolescentes et prescrivent des mesures pratiques leur permettant d'exercer leurs droits. L'UNESCO, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OIT sont représentés au sein de cette équipe spéciale qui est coprésidée par le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et qui fournit un appui à la collaboration au niveau national avec les ministères gouvernementaux, les organisations de la société civile et les réseaux de femmes et de jeunes filles.

24. En 2010, lors de la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, l'Équipe spéciale pour les adolescentes a publié la Déclaration conjointe des Nations Unies pour promouvoir les droits des adolescentes, par laquelle les responsables des six organismes participants se sont engagés à intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes en mettant particulièrement l'accent sur celles qui sont le plus difficile à atteindre. La Déclaration conjointe définit cinq domaines stratégiques : l'éducation, la santé, la prévention de la violence, le renforcement des capacités de direction et l'acquisition de données. L'action dans ces cinq domaines sera lancée au niveau des pays à l'aide d'un cadre de programmation conjoint qui est en cours d'élaboration.

Coopération interinstitutions sur le changement climatique et le développement durable

25. L'Initiative-cadre conjointe des Nations Unies sur les enfants, les jeunes et le changement climatique a été lancée en octobre 2008 sous l'égide du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a pour but de permettre aux organismes des Nations Unies compétents d'échanger des informations sur leurs activités destinées à intéresser les enfants et les jeunes aux questions relatives au changement climatique aux niveaux national, régional et mondial. Elle permet aussi aux organismes participants d'échanger des projets de manifestations à organiser sur les questions concernant les enfants et les jeunes dans le cadre des réunions de la Conférence des parties à la Convention et de faciliter la coordination de l'action des Nations Unies à cet effet.

26. Dans ce contexte, l'Initiative-cadre conjointe a mis en œuvre une série d'activités lors des récentes sessions de la Conférence des parties et publié la plaquette « Grandir ensemble dans un climat changeant : les Nations Unies, les jeunes et le changement climatique », qui contient des informations sur quelques-unes des nombreuses initiatives – projets divers, campagnes, instruments pédagogiques, sites Web et publications – lancées sur ce thème par les Nations Unies et les jeunes. Elle a par ailleurs assuré la coordination de la publication de la plaquette « Youth participation in the UNFCCC negotiation process » (la participation des jeunes au processus de négociation de la Convention-cadre) qui vise à informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les jeunes sur les mécanismes de participation des jeunes aux sessions de la Conférence des parties.

27. L'intérêt accru qui se manifeste pour les jeunes et le changement climatique a également conduit à d'autres formes de coopération entre les organismes des Nations Unies. Au cours de la période précédant la Quinzième Conférence des parties à Copenhague en décembre 2009, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a organisé à Daejeon, en République de Corée, la Conférence internationale Tunza pour les jeunes et les enfants sur le changement climatique, qui a réuni 800 participants. La Conférence avait reçu le soutien de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'UNESCO et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a débouché sur un communiqué des jeunes concernant le processus de Copenhague⁵.

28. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUE a également organisé des séminaires et des ateliers régionaux dans toutes les régions du monde, en vue d'intéresser les jeunes et leurs réseaux aux questions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité. Le PNUE a par ailleurs exploité une plate-forme en ligne mise au point par l'UNICEF et permettant l'interaction mondiale des enfants et des jeunes, capables ainsi d'avoir des discussions en ligne sur des sujets importants pour eux, y compris les questions environnementales. La participation des jeunes à la célébration des principales journées de l'environnement organisées par les Nations

⁵ www.un-ngls.org/spip.php?page=article_s&id_article=1570.

Unies, telles que la Journée mondiale de l'environnement (le 5 juin) et la Journée internationale de la diversité biologique (le 22 mai) repose fortement sur le réseau social de l'UNICEF⁶.

29. Dans le cadre du programme échanges-jeunesse, ainsi que par le biais de campagnes de sensibilisation, d'opérations de communication et d'initiatives éducatives, le PNUE et l'UNESCO tendent la main aux jeunes du monde entier en leur fournissant des informations sur les façons d'adopter des habitudes et des pratiques de consommation durable. Pour aller vers les jeunes, le programme fait appel à un réseau de partenaires divers comprenant des organisations non gouvernementales, des groupes de jeunes, des centres éducatifs, des écoles et des institutions publiques; il est présent dans 45 pays répartis dans toutes les régions du monde. Un manuel spécial sur le programme échanges-jeunesse est aussi en cours de réalisation avec pour objectif d'inciter les jeunes à passer à l'action et à inscrire la lutte contre les changements climatiques dans leurs choix de style de vie.

30. La FAO et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, ont publié un kit pédagogique sur la biodiversité comprenant un guide complet pour les jeunes sur tous les aspects de la biodiversité et sur les problèmes actuels qu'elle rencontre à l'échelle mondiale; ce kit contient aussi un badge Objectif diversité biologique qui encourage les jeunes à s'informer sur la diversité biologique et à agir concrètement en faveur de sa préservation dans leurs communautés.

Le Réseau interinstitutions de l'éducation dans les situations d'urgence

31. Le Réseau interinstitutions de l'éducation dans les situations d'urgence a été fondé en 2000 dans le but d'améliorer la communication et la collaboration interinstitutions en ce qui concerne la fourniture de possibilités d'emploi et de services dans des situations d'urgence et d'après crise⁷. L'actuel groupe directeur est composé de l'UNESCO, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF et de la Banque mondiale à partenariat égal avec CARE International, ChildFund International, le Comité international de secours, l'Alliance internationale Save the Children, l'Open Society Institute et le Refugee Education Trust.

Le Groupe d'action pour la protection des enfants dans le tourisme

32. Le Groupe d'action pour la protection des enfants dans le tourisme est un réseau à composition non limitée réunissant la participation de multiples partenaires, dont l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'OIT et l'UNICEF⁸. Le Groupe d'action se consacre à la prévention de toutes les formes d'exploitation des enfants et des adolescents dans le secteur du tourisme – exploitation sexuelle, travail des enfants et traite d'êtres humains. Ses réunions, qui se tiennent chaque année lors des salons internationaux de l'industrie du voyage et du tourisme, offrent un lieu d'échange aux secteurs public et privé du tourisme, y compris à la société civile et aux médias; elles favorisent le partage d'expériences et de pratiques optimales, la promotion de codes de conduite professionnelle et de pratiques responsables en conformité avec le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT; elles permettent

⁶ www.unicef.org/videoaudio/video_50646.html.

⁷ www.ineesite.org/.

⁸ www.unwto.org/protect_children/index.php?op=0.

enfin de diffuser des matériels de sensibilisation et des instruments de renforcement des capacités.

33. Le Groupe d'action fait connaître et soutient la campagne internationale « Non au tourisme sexuel avec des enfants » lancée en novembre 2008.

III. Coordination et collaboration au niveau régional

34. La section qui suit donne un aperçu de l'action menée par le système des Nations Unies dans une perspective régionale, l'accent étant mis sur l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie occidentale et les États arabes. On y trouvera une description des mécanismes régionaux mis en place pour favoriser la coordination et la cohérence des activités des Nations Unies, ainsi que d'un certain nombre de projets, activités et partenariats nationaux.

A. Afrique

Collaboration au niveau régional

35. En Afrique, comme dans d'autres régions, le Mécanisme de coordination régionale constitue le cadre général dans lequel on s'emploie à renforcer la cohérence des politiques et à assurer la synergie et l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional. En mai 2010, un sous-groupe éducation et jeunesse a été créé au sein du groupe développement social et humain du Mécanisme, l'objectif étant de coordonner l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de cette dernière, notamment dans le domaine de l'éducation et du développement de la jeunesse.

36. Le sous-groupe éducation et jeunesse est convoqué par l'UNESCO et bénéficie du soutien de la CEA, qui assure le secrétariat du groupe développement social et humain. Le sous-groupe a pour mandat d'apporter un appui technique et institutionnel, ainsi qu'en matière de programmation, à l'Union africaine et à ses programmes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, y compris la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique et la ratification et la mise en œuvre par les États membres de la Charte africaine de la jeunesse.

37. Le sous-groupe éducation et jeunesse a contribué à l'établissement du Corps de jeunes volontaires africains, dirigé par le FNUAP en partenariat avec l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la CEA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNESCO et le programme des Volontaires des Nations Unies. Le corps de jeunes volontaires vise à former la jeunesse grâce à l'échange de connaissances et au partage de données d'expérience entre jeunes Africains de divers pays. Il a également pour objectif de créer des possibilités d'emploi et d'inculquer aux jeunes Africains une culture du service public.

38. Le sous-groupe éducation et jeunesse apportera son appui à la planification, l'organisation et l'évaluation des sessions à venir de la Conférence des ministres de

l'éducation et de la Conférence des ministres chargés de la jeunesse des États membres de l'Union africaine. Il s'emploiera également à faciliter la coordination et l'harmonisation des travaux des établissements africains d'enseignement supérieur et à obtenir l'appui nécessaire pour créer l'Université panafricaine ainsi qu'un institut africain de la jeunesse. Le sous-groupe a en outre pour objectif de former des partenariats stratégiques avec des organisations de développement extérieures au système des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine de l'éducation.

Collaboration au niveau national

39. Divers programmes et projets interorganisations mis en œuvre au niveau national visent à développer les perspectives d'emploi des jeunes. Citons par exemple le Programme pluridisciplinaire de promotion d'un emploi productif et d'un travail décent pour les jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano, mis au point conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OIT, le Réseau pour l'emploi des jeunes et le PNUD, qui complète le Programme régional du PNUD pour la cohésion sociale et l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest. Ce partenariat a pour principe de faire appel aux compétences respectives des différentes organisations qui le composent et d'optimiser les synergies que permet la coopération interorganisations.

40. Le programme met l'accent sur trois domaines d'action essentiels, à savoir : a) promouvoir le travail indépendant et l'entrepreneuriat parmi les jeunes; b) rendre les jeunes plus attrayants aux yeux des employeurs; et c) faciliter le développement des activités créatrices d'emplois menées par les jeunes.

41. Dans le prolongement de la phase initiale du Programme pluridisciplinaire du fleuve Mano, l'ONUDI a, avec l'UNICEF et le Réseau pour l'emploi des jeunes, lancé en Guinée un programme national de développement d'entreprises dirigées par des jeunes, œuvrant notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Les activités menées pendant la première année du programme sont financées par le Fonds pour la consolidation de la paix. L'objectif est d'engager plus de 10 000 jeunes, en accordant une attention particulière aux plus défavorisés. Le programme vise à donner accès à des moyens de financement directs à des jeunes entrepreneurs du secteur social et met également l'accent sur les programmes de mentorat et de formation. Il s'appuie sur une plate-forme de communication informatisée, de façon à accroître la participation des jeunes et l'échange d'informations entre toutes les parties concernées.

B. Asie-Pacifique

Collaboration au niveau régional

42. Le Groupe interorganisations des Nations Unies sur la jeunesse en Asie-Pacifique, présidé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, assure la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies en faveur de la jeunesse dans la région. Le Groupe réunit des organisations des Nations Unies et entités apparentées qui mènent des activités concernant les jeunes dans la région, y compris la FAO, l'OIT, ONUSIDA, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP et l'UNICEF. Le Groupe a été officiellement créé en 2010 pour contribuer à la réalisation des principes de l'initiative Unis dans l'action.

43. Le Groupe interorganisations a pour mission d'appuyer la mise en œuvre dans la région du Programme d'action mondial pour la jeunesse, des dimensions des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux jeunes et d'autres objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale. Le Groupe se prépare à établir un ensemble de politiques en faveur de la jeunesse portant sur la réduction de la pauvreté, l'emploi, les soins de santé et l'éducation, et à élaborer un mécanisme de partage et de diffusion d'informations sur les pratiques novatrices et optimales et les enseignements tirés de l'expérience. Le Groupe prévoit d'organiser au début de l'année 2011 une réunion régionale des associations de jeunes et autres parties concernées qui permettra de planifier de façon cohérente les programmes des Nations Unies relatifs à la jeunesse.

Collaboration au niveau national

44. Dans plusieurs pays de la région Asie-Pacifique, des institutions spécialisées des Nations Unies collaborent activement en faveur des jeunes. Des groupes de coordination des programmes ont été établis afin de permettre aux institutions de mener conjointement des interventions techniques et des groupes de travail thématiques ont été créés pour assurer la coopération lors d'interventions ciblant des groupes précis.

45. Les groupes de coordination des programmes sont souvent présidés par le représentant national de l'un des organes ou organismes des Nations Unies œuvrant en faveur de la jeunesse. La collaboration des fonds, programmes et institutions spécialisées s'est avérée efficace pour formuler des stratégies et mettre en œuvre des politiques nationales en faveur de la jeunesse, ainsi que pour établir des groupes consultatifs de jeunes et organiser des conférences nationales sur la jeunesse. Elle a permis d'accroître la participation des jeunes à la conception, la planification et la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes des Nations Unies et a contribué à l'élaboration de mécanismes visant à renforcer le dialogue et l'échange d'informations entre gouvernements, organismes des Nations unies et associations et groupements de jeunes.

46. Il existe des exemples de collaboration interorganisations en faveur de la jeunesse dans divers pays de la région. Par exemple, en Mongolie, le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF et le PNUD ont apporté leur appui à l'établissement de centres de santé adaptés aux jeunes. Au Myanmar et au Timor-Leste, le FNUAP et l'UNICEF ont contribué à la mise au point de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida et la santé sexuelle et procréative des adolescents destinés à ces derniers. Au Népal, l'équipe de pays des Nations Unies a participé à une série de réunions nationales de mobilisation et a évalué dans quelle mesure les entités résidentes des Nations Unies comprenaient les questions relatives à la jeunesse et en tenaient compte. Au Pakistan, l'OIT, l'UNESCO et le FNUAP collaborent avec le Ministère des affaires de la jeunesse, du travail et de l'éducation ainsi qu'avec des jeunes en vue de formuler des recommandations concrètes portant sur l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre du développement de la jeunesse.

C. Europe

47. Peu de projets en faveur de la jeunesse sont menés par le système des Nations Unies à l'échelle nationale en Europe et dans d'autres pays développés. Deux projets, l'un en Albanie et l'autre en Serbie, méritent cependant d'être mentionnés. En Albanie, le programme intitulé « Migration des jeunes : récolter les fruits et atténuer les risques » est actuellement mis en œuvre par l'OIT, l'OIM, le PNUD et l'UNICEF, ainsi que quatre organismes gouvernementaux et partenariats entre secteur public et secteur privé. Il a pour objectif d'améliorer les perspectives de travail dignes de ce nom offertes aux jeunes et de mieux gérer, de ce fait, la migration, par un réalignement des stratégies nationales relatives aux jeunes, à l'emploi et à la migration.

48. En Serbie, les quatre organismes des Nations Unies susmentionnés mènent, en collaboration avec sept organismes gouvernementaux, un projet intitulé « Appui aux efforts nationaux pour la promotion de l'emploi des jeunes et de la gestion de la migration ». Ce projet vise à aider les institutions nationales et locales à créer des emplois pour les jeunes, notamment les jeunes Roms qui reviennent en Serbie. La mise en œuvre de ces deux projets bénéficie de l'appui financier du Fonds pour la réalisation des OMD.

49. L'action menée à l'échelle des pays s'inscrit dans le cadre des programmes communs sur les jeunes, l'emploi et la migration. Quatorze programmes de ce type sont actuellement mis en œuvre avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies en Afrique (Soudan et Tunisie), en Asie (Chine et Philippines), en Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Turquie) et en Amérique latine (Costa Rica, Équateur, Nicaragua, Honduras, Paraguay et Pérou). Ils font appel à des partenariats constitués aux niveaux national et local.

D. Amérique latine et Caraïbes

Groupe de travail sur les jeunes du Groupe des Nations Unies pour le développement

50. L'Équipe régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Groupe des Nations Unies pour le développement a récemment établi un groupe de travail sur les jeunes, dans le cadre de la suite à donner à la Conférence mondiale des Nations Unies pour la jeunesse, tenue à Léon (Guanajuato, Mexique) en août 2010 et la Conférence régionale préalable pour les Amériques, tenue à Bahia (Brésil) en mai 2010. Le groupe de travail définit actuellement sa mission et son programme de travail.

Système de coopération ibéro-américaine

51. Plusieurs entités des Nations Unies, dont la CEPALC, l'UNESCO, l'UNICEF et le FNUAP, se sont jointes au Secrétariat pour définir un programme de recherche multidisciplinaire sur la jeunesse. Parmi les autres participants figurent la Commission européenne, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine. Cette initiative a donné lieu à la publication d'un rapport sur les jeunes et la cohésion sociale dans le cadre du huitième Sommet ibéro-américain tenu à El Salvador en 2008.

52. Des données ont été réunies et des recherches effectuées sur différents thèmes relatifs à la jeunesse, notamment les jeunes autochtones et les grossesses et la maternité parmi les adolescentes. Pour suivre la situation des jeunes sur le plan économique et social dans tous les pays de la région, on a établi un système d'indicateurs détaillés, publié en ligne et accessible à toutes les parties concernées.

Projet interorganisations sur les pratiques optimales des politiques et programmes en faveur de la jeunesse

53. Le projet sur les pratiques optimales, dont la coordination est assurée par l'UNESCO et la Banque interaméricaine de développement, a bénéficié du soutien de sept organismes des Nations Unies et de cinq organisations intergouvernementales et a réuni en tout 24 partenaires. La première phase du projet consistait à dresser le bilan des pratiques optimales en ce qui concerne les politiques et programmes adoptés dans la région en faveur de la jeunesse. Les pratiques sélectionnées ont été examinées lors d'une réunion régionale de haut niveau tenue à Puerto Vallarta (Mexique) en 2009, à laquelle ont participé des décideurs, des chercheurs, de jeunes experts et des représentants d'organisations internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales de la région. La Banque interaméricaine de développement et l'UNESCO s'apprêtent à publier la sélection de pratiques optimales et de recommandations stratégiques ainsi effectuée. Ces résultats positifs ont suscité l'intérêt de partenaires des Nations Unies, qui étudient actuellement comment mener à bien un projet similaire à l'échelle mondiale.

Collaboration au niveau national

54. Au Costa Rica, un programme intitulé « Programme conjoint sur la jeunesse, l'emploi et la migration : un guichet unique pour l'emploi des jeunes » a été établi en 2008 avec l'appui de l'UNESCO, de l'UNICEF, du FNUAP, du PNUD, de l'OIM, de l'OIT, de la FAO et de plus de 20 entités nationales du secteur gouvernemental, du secteur privé et des milieux syndicaux, ainsi que de la société civile et des organisations de jeunes. L'objectif de ce programme est de combattre le chômage des jeunes, en particulier parmi les plus vulnérables d'entre eux, et de développer l'esprit d'entreprise, ainsi que les possibilités de création d'entreprise parmi les jeunes.

55. Au Paraguay, l'UNICEF, l'OIT, UNIFEM, le FNUAP et le PNUD coopèrent avec 12 organismes gouvernementaux dans le cadre d'un projet intitulé « Jeunesse : capacités et possibilités économiques au profit de l'insertion sociale au Paraguay ». Ce projet vise à améliorer les compétences et les perspectives d'emploi des jeunes vivant dans la pauvreté, grâce à des formations à la création d'entreprise, à l'obtention d'emplois et à l'acquisition de compétences techniques, ainsi qu'à la diffusion d'informations auprès des jeunes travailleurs migrants. Ce projet vise également à promouvoir un plus grand respect des normes en matière d'emploi et a contribué à la création de l'Observatoire national de la jeunesse.

E. Asie occidentale/États arabes

56. La collaboration entre l'équipe de directeurs régionaux et le Bureau régional du Groupe de développement pour les États arabes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a abouti à l'élaboration du Plan d'action stratégique interorganisations en

faveur de la jeunesse pour 2010 et 2011, qui définit l'action menée par les organismes des Nations Unies dans ce domaine dans la région des États arabes.

57. Le Plan d'action est axé sur six aspects du développement de la jeunesse, qui correspondent à des domaines d'intervention technique clefs : santé, éducation, protection, participation, emploi et travail convenable et situations d'urgence. Dans chacun de ces domaines, des activités et des objectifs concrets ont été définis, et des organismes chefs de file désignés.

Exemple de collaboration au niveau national

58. En Tunisie, l'OIM, le PNUD, la FAO, l'OIT et l'ONUDI coopèrent, aux niveaux national et local, avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, dans le cadre du programme intitulé « Encourager les jeunes Tunisiens à contribuer à la réalisation des OMD ». Ce programme vise à créer des emplois convenables pour les jeunes, qu'ils aient des qualifications ou non.

IV. Avantages et difficultés de la coopération interorganisations et enseignements tirés de l'expérience

A. Avantages de la coopération interorganisations

59. Les projets menés aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre de la coopération interorganisations ont fait apparaître un certain nombre d'avantages importants. Les mécanismes de coordination et groupes de travail établis à différents niveaux permettent d'échanger informations et connaissances, d'éviter que des initiatives fassent double emploi et d'identifier des compétences complémentaires et des possibilités de synergie en vue d'obtenir des résultats pertinents. La mise en commun de contacts, de réseaux et de compétences s'est avérée particulièrement utile. Les organisations ne disposant que d'un siège mondial ou régional ont notamment pu bénéficier des réseaux établis dans les pays mêmes par des organismes partenaires, tandis que ces derniers ont en échange eu la possibilité d'accéder plus facilement aux processus intergouvernementaux qui s'effectuent aux niveaux mondial ou régional.

60. Les difficultés que rencontrent les jeunes étant multidimensionnelles, les approches sectorielles ne suffisent pas à améliorer complètement leur situation. En unissant leurs efforts, les organes et organismes des Nations Unies parviennent à mettre à profit leurs compétences, mandats et ressources respectifs afin de veiller à ce que les questions relatives à la jeunesse soient envisagées sous tous leurs aspects.

B. Difficultés

61. La collaboration interorganisations en faveur de la jeunesse n'est pas sans présenter des difficultés. Les organisations du système des Nations Unies sont investies de différents mandats et missions qui ne se complètent pas toujours les uns les autres. Elles fonctionnent également selon différentes procédures et mécanismes financiers et ne peuvent en général affecter que des moyens financiers et humains restreints à la coordination.

62. À l'exception de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, les divers mécanismes interorganisations n'ont adopté à ce jour aucun plan de travail commun. Les organisations s'emploient plutôt à mettre en œuvre leur propre plan de travail et participent à des activités communes correspondant à leur plan de travail précédemment adopté.

63. Les programmes et projets faisant appel à un nombre restreint d'organisations des Nations Unies, notamment à l'échelle nationale, ont obtenu de meilleurs résultats que ceux auxquels avaient participé un grand nombre de partenaires. L'expérience a montré que le fait de disposer d'un coordonnateur de programmes et d'une unité de programmation conjointe à laquelle participent tous les partenaires favorise l'élaboration de programmes communs.

V. Conclusions et recommandations

64. La collaboration sur des questions relatives à la jeunesse au sein du système des Nations Unies s'est considérablement développée au cours des dernières années. Cette collaboration accrue a conduit à l'adoption d'approches plus stratégiques de la promotion du développement de la jeunesse ainsi que, de plus en plus souvent, à la mise en œuvre de programmes communs au sein du système. Mais beaucoup reste à faire pour bénéficier pleinement des avantages de la coordination interorganisations.

65. **Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes :**

a) Prier les organismes concernés du système des Nations Unies de continuer à coordonner davantage l'action qu'ils mènent en faveur de la jeunesse et de poursuivre leur collaboration dans ce domaine;

b) Prier les mécanismes de coordination régionale des Nations Unies d'adopter et/ou de mettre en œuvre des plans d'action régionaux interorganisations visant à appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue de définir des politiques en faveur de la jeunesse globales et intégrées qui se fondent sur le Programme d'action mondial;

c) Prier les organisations concernées du système des Nations Unies de continuer à mettre au point des mécanismes accessibles et n'excluant personne qui permettent aux jeunes de participer aux projets interorganisations concernant le développement de la jeunesse.